



COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil de Communauté

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquin PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Didier AUBRY qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, Mme Sylvie GAILLARD qui a donné pouvoir à Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. David LALLEMAND qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à Mme Virginie MONDIN, Mme Marie-Béatrice LEVAUX qui a donné pouvoir à M. Ludovic ASSIER, Mme Sylvaine MARIE qui a donné pouvoir à M. Romain DUBOIS, M. Emmanuel TURPIN qui a donné pouvoir à Mme Fabienne MAUGER, Mme Brigitte ZENITER qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN.

M. Francis AIVAR, M. Philippe DRILLON, M. Annie DUPERON, M. Patrick JOUBERT, M. Joseph LAMBERT, M. Jean-Marie LECLERCQ, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : FOURNIER Stéphane

Le procès-verbal de la dernière réunion du **13 octobre 2022** est adopté à l'unanimité.

N° 20221208-038

ASSAINISSEMENT

Tarifs du service public de l'assainissement à compter du 1er janvier 2023

Réseaux: AEP-EU-SPANC

AB/SD/GC/MG/AB

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) gère le service public d'assainissement sur l'ensemble de son territoire.

La gestion de ce service a été confiée à Eaux de Normandie, via un contrat de type régie intéressée. La rémunération de base du délégataire est révisée annuellement, au 1^{er} janvier, selon la formule d'indexation définie au contrat.

Les projections établies à partir des indices connus au mois d'octobre 2022, et des prévisions d'inflation communiquées par Eaux de Normandie, nous permettent d'estimer un surcoût d'environ 250 000 € HT pour l'exercice 2023 par rapport au budget prévisionnel 2022.

La principale hausse concerne le poste Energie qui représentait environ 300 000 € HT jusqu'en 2021. Elle s'élève à + 80 % au titre de 2022 (régularisation attendue début 2023), auxquels viendra s'ajouter une hausse + 10 % en 2023.

Les prix des réactifs ont également flambé entre novembre 2020 et juillet 2022 :

- * + 85 % sur la chaux vive qui représentait 81 000 € HT en 2021,
- * + 45 % sur le polymère qui représentait 31 000 € HT en 2021.

Le débit entrant à la station d'épuration de Saint Patern oscillant entre 5 500 m³/jour (été 2022 très sec) et 21 000 m³/jour (pointe en période pluvieuse de nappe haute), il faut accélérer nos actions visant à réduire les eaux parasites car ce sont des eaux claires transitant dans plusieurs postes de relèvement en cascade, et donc de l'énergie consommée inutilement.

Aussi, en sus de nos actions de renouvellement de réseaux, il faudrait davantage sensibiliser les usagers sur l'importance de la conformité de leur raccordement en partie privative (pas de rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées).

En outre, conformément au principe validé en conseil des maires le 26 septembre 2019, visant à appliquer une hausse progressive des tarifs sur 10 ans pour atteindre une capacité d'autofinancement suffisante pour le renouvellement des réseaux, une hausse de 0,082 € HT/m³ doit être appliquée, ce qui représente environ 200 000 € HT de recettes supplémentaires.

Cependant, le schéma directeur eaux usées ayant pris un an de retard en raison de la crise sanitaire (campagne de mesures de nappe haute reportée de mars 2020 à février 2021), des provisions pour le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui en découlera ont été faites.

Aussi, afin de ne pas trop pénaliser les usagers, la Commission Cadre de Vie a retenu un scénario modéré, permettant de dégager 360 000 € HT de recettes supplémentaires au lieu des 450 000 € HT souhaités. Pour cela, l'abonnement se voit majoré de 6 % et la part variable de 3 % en sus des 0,082 €.

L'impact sur la facture type 120 m³ est de 20,09 € TTC (soit + 6,7 %) dans l'hypothèse où les redevances de l'agence de l'eau restent stables.

Abonnement

Tarifs au 01/01/2022 (€ HT)	Tarifs proposés au 01/01/2023 (€ HT)
28,80	30,50

Consommation

Tranches	Tarifs au 01/01/2022 (€ HT)	Tarifs proposés au 01/01/2023 (€ HT)	Variation (%)
De 0 à 6000 m ³	1,871	2,009	7,4 %
De 6 001 à 12 000 m ³	1,570	1,699	8,2 %
De 12 001 à 24 000 m ³	1,258	1,378	9,5 %
De 24 001 à 48 000 m ³	1,102	1,217	10,4 %
De 48 001 à 75 000 m ³	0,999	1,111	11,2 %
Au-delà de 75 000 m ³	0,921	1,031	11,9 %

Les autres prestations non mentionnées dans la présente délibération restent inchangées.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 « Finances », réunie le 22 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Consultatif, réuni le 1er décembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Madame Nathalie RIPAUX) :

- **APPROUVE** les tarifs du service de l'assainissement applicables au 1^{er} janvier 2023, tels que proposés ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à inscrire les recettes correspondantes au budget de l'assainissement de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Conseiller Communautaire délégué,

Jean-Patrick LEROUX